Droit et littérature du Moyen Âge aux Lumières (XI^e-XVIII^e siècles) Le Trésor de Juslittera. XIIIe s. : Berte aux grans piés

http://www.juslittera.com/crbst 70.html

Une serve sur le trône de France. Trahison et imposture politique en jupon

Berte aus grans piés (après 1273-1274)

Auteur:

Adenet le Roi (~1240 ? - ~1300-1310 ?)

Manuscrits

Bruxelles, KBR, II 7451 (XIV^e s.), f. 1r-22v (F)

Bruxelles, KBR, II 7452 (XIV^e s.), f. 1r-22v (M)

Paris, Bibliothèque nationale de France, Arsenal 3142 (fin XIII^e s.), f. 120b-140v (*A*) Une copie de ce ms. a été établie pour La Curne de Sainte-Palaye, et porte des annotations de sa main (Paris, Bibliothèque nationale de France, fonds Moreau, vol. 1681, 95v-135v (*A1*)

Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 778 (1^{re} moitié du XIV^e s.), f. 1r-22v (*B*) ; ce ms. ne contient que *Berte*

Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 1447 (1^{re} moitié du XIV^e s.), 21r-66v (C)

Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 12467 (fin XIII^e s.), f. 78v-98v, soit la fin du ms. (*D*)

Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 24404 (fin XIII^e s.), f. 170r-232r (*G*)

Rouen, Bibliothèque municipale, 1142, f. 85r-140v, soit la fin du ms., anoure par mutilation : manquent environ 210 vers du texte (R)

Mss perdus: voir A. Henry, Les œuvres d'Adenet le Roi, t. I, pp. 153-157.

Fragments:

Paris, Bibliothèque nationale de France, nouv. acq. fr. 6234 (XIV^e s.), f. 1r-17v (w)

Incunables et imprimés

Le texte n'a pas été imprimé, mais la version en vers écrite par Adenet le Roi a connu une diffusion à travers trois refaçons :

- une adaption pour la scène au XIV^e siècle : *Miracle de Nostre Dame de Berthe femme du roy Pepin qui ly fu changee et puis la retrouva*, trente et unième des *Miracles de Notre Dame par personnages*, 1373 (ms. unique : Paris, Bibliothèque nationale de France, français 820, f. 117 r-138v).
- une mise en prose du XV^e siècle (1448 ?) : *Histoire de la Reine Berthe et du roi Pepin*, ms unique, Kraków, BU Jagiel., Gall. Fol. 130. (dernier tiers du XV^e s.).
- une version franco-italienne *Berta da li pei grandi*, Venise, Marciana, codex XIII.

Éditions

Paulin Paris, Li Romans de Berte aus grans piés, publié pour la première fois et précédé d'une lettre à M. de Monmerqué sur les Romans des douze pairs, Paris, Techener, 1832 [Reprint : Genève, Slatkine, 1969].

August Scheler, Li Roumans de Berte aus grans piés, par Adenés li Rois. Poème publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, avec notes et variantes, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1874.

U. T. HOLMES, *Adenet le Rois's Berte aus grans piés*, *edited with introduction, variants and glossary*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1946.

Albert HENRY, *Les œuvres d'Adenet le Roi*. t. IV. *Berte aus grans piés*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, Paris, Presses Universitaires de France, 1963 (Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de L'Université Libre de Bruxelles, t. XXIII). [Reprint : Genève, Slatkine, 1996].

Albert HENRY, Adenet le Roi. t. IV. Berte aus grans piés, Genève, Droz, 1982 (T.L.F., 305).

Traduction en français moderne :

Maurice Teissier, Aucassin et Nicolette et Berthe aux grands pieds, Paris, Lanore, 1968.

Analyse de l'œuvre

Composée de 3486 alexandrins répartis en 144 laisses, cette chanson de geste prétend raconter l'authentique histoire de Berthe telle qu'Adenet dit l'avoir retrouvée

dans un livre conservé à l'abbaye de Saint-Denis ; il a mis ce récit en vers pour rétablir la vérité trahie par des jongleurs débutants et des écrivains maladroits.

Adenet ouvre son poème en évoquant la grande vaillance de Pépin, fils de Charles Martel, qui manifesta tout jeune son courage en combattant un lion échappé de sa cage. À un tel homme, le roi et la reine de Hongrie, Floire et Blanchefleur, ne pouvaient refuser leur fille, la belle, douce et pieuse Berthe : c'est elle en effet que les barons de France ont choisie comme épouse pour Pépin après la mort de sa première femme. Mais la séparation est difficile, et pour aider Berthe à surmonter le mal du pays, sa mère la confie à trois serviteurs qu'elle a autrefois rachetés de servage. La vieille Margiste, sa fille Aliste et leur cousin Tibert accompagnent donc la future reine à Paris, où le mariage est bientôt célébré. Le soir des noces, Margiste met la jeune femme en garde contre un danger mortel qui la menacerait si elle se couchait près de son époux, et elle lui propose de se faire remplacer dans le lit nuptial par Aliste, en invoquant leur ressemblance. Berthe accepte avec confiance et gratitude, mais la trahison est en marche : le matin venu, au moment où chacune doit reprendre sa place, Aliste se frappe d'un couteau et fait accuser Berthe d'avoir voulu la tuer. Margiste feint la colère et Pépin, aveuglé par ses paroles, lui concède le droit de punir elle-même celle qui est censée être sa fille. Sur l'ordre de la serve, Berthe est donc bâillonnée et emmenée dans la forêt, où Tibert a obligation de la tuer, mais les sergents de l'escorte s'attendrissent sur le sort de la jeune femme et empêchent l'exécution du crime Berthe est alors abandonnée dans les bois, tandis que Tibert ramène à Margiste un cœur de sanglier.

Exposée au froid et aux intempéries, à la merci des bêtes sauvages, Berthe erre dans la forêt puis parvient au petit matin chez un ermite qui la dirige vers la chaumière d'une famille de voyers. Simon, Constance et leurs filles accueillent chaleureusement Berthe, qui a juré à Dieu de ne pas dévoiler sa véritable identité à moins de devoir protéger sa vie et sa vertu, et ses talents de brodeuse convainquent les forestiers de prolonger leur hospitalité. Elle va passer chez eux plus de neuf longues années ; pendant ce temps, Aliste règne à sa place aux côtés de Pépin (à qui elle a donné deux héritiers), en se faisant détester de tout son peuple qu'elle accable de taxes.

Alertée par un songe, Blanchefleur décide de se rendre en France, où les rumeurs relatives à la cruauté de la reine ne manquent pas de la surprendre. Elle se précipite à la cour, alors qu'Aliste feint d'être malade pour se soustraire à sa vue, mais la mère de Berthe finit par forcer sa porte et dévoile la supercherie : les pieds qu'elle trouve sous la couverture arrachée au lit ne sont pas ceux de Berthe! Si Margiste et Tibert sont aussitôt mis à mort. Aliste est seulement condamnée à se retirer dans un monastère, où elle peut même emporter ses richesses pour élever dignement ses fils (qui deviendront plus tard des traîtres). De son côté, Pépin fait chercher Berthe, sans succès. Un jour où il s'est égaré dans la forêt du Mans à la faveur d'une partie de chasse, le hasard le met en présence de la disparue venue prier dans une chapelle, et le couple ne se reconnaît pas. Pour échapper aux avances pressantes du roi, Berthe révèle sa véritable identité, avant de revenir sur ses déclarations, assurant à son hôte le forestier qu'elle a menti pour échapper aux assiduités d'un promeneur égaré. Mais Pépin, qui a entendu leur conversation tapi derrière une tenture, décide d'en avoir le cœur net et fait venir Floire et Blanchefleur. La reconnaissance est immédiate : mère et fille tombent dans les bras l'une de l'autre. Dans une population en liesse, de grandes fêtes viennent célébrer le retour inespéré de la vraie reine. Simon, Constance et leurs filles reçoivent du couple royal honneurs et récompenses. De l'union de Berthe et Pépin naîtront Gille, mère de Roland, engendrée dès la nuit des retrouvailles, puis le glorieux Charlemagne.

Commentaire : Une serve sur le trône de France. Trahison et imposture politique en jupon

L'histoire de Berthe découle donc d'une machination fomentée par un trio de serviteurs ; l'imposture et la question de l'identité y jouent un rôle majeur.

Le sort de Berthe se noue le jour de son mariage, lorsqu'elle donne foi aux mensonges que lui profère Margiste. Profitant de l'émotion naturelle de la jeune épousée, celle-ci lui fait croire, sur le ton de la confidence, qu'elle a appris que Pépin était un homme dangereux, et qu'elle a tout à craindre de la nuit de noces : il est donc préférable qu'elle se fasse remplacer. Le conseil s'avère un piège : sous l'emprise du diable, la serve, femme « de tres grant malice » (v. 287), a depuis longtemps conçu un dessein mortel (*Ja avoit en son cuer le conseill l'aversier/ Qu'ele avoit enpensé molt mortel destorbier*, vv. 309-310). Elle a prémédité un plan parfait, et rien n'a été laissé au hasard dans le *modus operandi*; l'intentionnalité criminelle ne fait ici aucun doute¹. Les mobiles de l'acte sont eux aussi très clairs : il s'agit du pouvoir — fût-il par personne interposée — et de l'argent, l'un servant de levier à l'autre.

Si elle est le cerveau premier de l'affaire, la vieille va entraîner dans son plan diabolique deux membres de sa proche famille, sa fille Aliste et son cousin Tibert, qui seront les exécutants du forfait. La ruse est le ressort de cette machination, qui repose sur la mise en œuvre d'une imposture dont Aliste est l'instrument. Aliste répond en effet en tout point à la définition de l'imposteur, terme qui désigne une personne « qui usurpe le nom, la qualité, le titre d'un autre ; celui qui se fait passer pour autre que ce qu'il est » (Trésor de la langue française). Dérivé du latin impérial impostor, « trompeur », le mot *imposteur* qualifie d'abord « celui qui trompe, qui abuse autrui par des mensonges, dans le but d'en tirer un profit matériel ou moral ». Et c'est bien de cela qu'il s'agit ici, puisqu'Aliste se fait passer pour une autre afin de prendre place sur le trône de France, en abusant Pépin, et derrière lui, tout le royaume. Elle se rend par làmême coupable d'une usurpation de pouvoir. Usurpation d'identité, usurpation de pouvoir : dans un cas comme dans l'autre, l'acte vise à s'attribuer une chose de manière illégitime, sans y avoir droit (telle est bien la définition du verbe usurper); il s'agit sans conteste d'actes illégaux. L'imposture est par définition associée à un profit. Celui visé ici est d'une double nature. Le bénéfice de la mystification est d'abord matériel. Les trois comparses se sont très tôt entendus sur l'objectif de France tolir (v. 367), avec un but second : une fois sur le trône, Aliste va en effet assurer sa propre fortune et celle de toute sa famille. Mais au plan symbolique, cette prise de pouvoir peut aussi se lire comme une sorte de revanche des humbles sur les grands.

Dans l'histoire racontée par Adenet, le paradoxe est que l'usurpation d'identité s'effectue au départ avec le total consentement de la victime, puisque Berthe, leurrée par la bienveillance artificielle de la serve, a accepté de se faire remplacer dans le lit de

¹ Le droit médiéval n'ignore pas l'intentionnalité, et à partir du XIII^e siècle, les juges s'y intéresseront même de manière systématique. Voir e.a. M. BILLORÉ, I. MATTHIEU et C. AVIGNON, *La justice dans la France médiévale, VIII^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin, p. 138.

noces. Elle croit évidemment reprendre sa place ensuite, mais Margiste n'entend pas que la substitution reste temporaire. Bien au fait des mécanismes de l'imposture, le poète a pensé à tous les détails pour rendre l'affaire vraisemblable, expliquer que l'échange passe inaperçu, et faire admettre que la supercherie puisse s'étendre sur la durée. En effet, Pépin et Berthe ne se connaissent pas encore bien au moment des faits, car la jeune princesse n'est arrivée en France que depuis peu, et la cour l'a aussi fraîchement découverte. Pour sa part, Aliste fréquente Berthe depuis longtemps; elle est donc informée de son comportement et de son passé. Cette familiarité avec sa victime va lui permettre d'endosser aisément la personnalité de celle-ci le temps de s'installer dans la place, avant de laisser plus tard percer sa propre nature. La ressemblance physique entre les deux femmes favorise évidemment l'échange, et l'on peut même supposer qu'il s'agit de l'élément déclencheur qui a fait germer le projet criminel dans la tête Margiste. Pour ajouter à la crédibilité, Adenet nous dit encore qu'Aliste a appris « le françois de Paris », car la coutume voulait qu'il y ait des Français en pays thiois pour enseigner leur langue : c'est ainsi que la famille royale de Hongrie et leur entourage s'y sont formés (vv. 149-158). Dans ces circonstances, il n'est pas trop difficile à Aliste de duper son monde. Les deux principaux éléments mobilisés dans l'usurpation, à savoir une ressemblance physique plus ou moins grande avec le modèle (renforcée au besoin par le déguisement) et une connaissance de son intimité — acquise ouvertement ou extorquée — pour nourrir l'imitation², sont des facteurs récurrents dans les affaires de ce type, où il importe que l'imposteur se construise un personnage qui fasse illusion auprès de l'entourage.

Dans le cas de Berthe, le changement va s'opérer à la faveur de la nuit, heure favorable aux méfaits (Philippe de Beaumanoir pointe d'ailleurs ce moment comme une des circonstances déterminantes dans la qualification du meurtre³). Au matin, après le coup monté, la prétendue reine n'a évidemment aucune raison d'avoir à justifier de son identité : elle se trouve tout naturellement dans le lit du roi, qui ne semble avoir remarqué aucune différence avec celle qu'il a épousée la veille ; au surplus, les pleurs de Margiste sur le sort de la pauvre blessée et sa colère vis-à-vis de celle qu'elle veut faire passer pour sa fille corroborent la distribution des rôles et confirment indirectement l'identité de la fausse reine et celle de la pseudo-servante, puisque la serve est censée connaître intimement les deux femmes. Son rôle est donc décisif. De même, au terme de l'histoire, Pépin se contentera de mettre la vraie Berthe en présence de ses parents pour s'assurer de son identité. Notons encore que c'est un détail physique — les pieds d'Aliste, plus courts que ceux de Berthe — qui suffit à Blanchefleur pour démasquer la mystificatrice. Ainsi, l'identification d'une personne repose sur une évidence de fait ; servent de caution l'apparence extérieure (comportant parfois un signe

٠

² Dans la chanson de geste d'*Ami et Amile*, Amile et Ami se connaissent très bien, et sont sosies l'un de l'autre. Pour aider Amile à échapper à un duel judiciaire auquel il ne peut se soumettre car il est bien coupable de ce qu'on lui reproche, les compagnons inversent leur rôles, et tandis qu'Ami va prendre sa place au combat, Amile rejoint le foyer d'Ami. Ce dernier lui a longuement expliqué ses habitudes et ses manies pour que sa propre épouse ne remarque pas la substitution (voir N. Henrard, « Faux coupables et vrais imposteurs: l'usurpation d'identité devant la justice à travers le cas d'Ami et Amile », à paraître). Dans la fameuse histoire de Martin Guerre, Arnaut de Thil et Martin, qui est loin de chez lui, se rencontrent par hasard sur une route. Jouant de sa ressemblance avec sa victime, et à l'insu de celle-ci, Arnaut va réussir à se faire passer pour le véritable Martin auprès de habitants du village, auprès de la famille et de l'épouse de Martin, en utilisant des détails significatifs que celui-ci lui avait confiés au cours de leurs conversations.

³ « Meurtre si est quant aucuns tue ou fet tuer autrui en aguet apensé puis soleil esconsant dusques a soleil levant, ou quant il tue ou fait tuer en trives ou en asseurement », Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, A. SALMON (éd.), Paris, Picard, 1899-1900, t. I, § 825, p. 430

distinctif particulier) et la notoriété. C'est sur cette base qu'opère la justice quand quelqu'un est appelé à comparaître : alors que dans notre monde moderne, il convient d'exhiber des papiers d'identité, la société médiévale convoque d'autres méthodes en matière d'identification, et dans un chapitre où elle s'interroge sur l'établissement de la personnalité du criminel, Claude Gauvard insiste ainsi sur le rôle des témoins et de la collectivité dans la renommée de l'individu⁴. Si le document écrit a aujourd'hui remplacé le témoignage oral, les critères ne varient pas fondamentalement (l'aspect physique demeurant primordial comme le confirme la photo qui accompagne en général le document d'identité).

Ouelle est la qualification des crimes commis dans cette histoire?

Adenet désigne de manière récurrente les manœuvres des trois comparses par le mot de « traïson » ou le verbe « traïr » (vv. 360, 364, 365, 387, 475, 1071, 1334 etc). Et foncièrement, c'est en effet bien de cela qu'il s'agit. La trahison se joue en premier visà-vis de la famille royale de Hongrie : Blanchefleur a en effet sorti les trois comparses de leur condition en les rachetant un à un de servage sur les deniers de sa propre cassette (vv. 189-190), et elle pense donc légitimement pouvoir se fier à eux. La félonie s'exerce aussi contre la couronne de France. Grugé en tant qu'époux, Pépin est fondamentalement trahi en tant que souverain, et avec le roi de France, c'est tout un peuple dont la confiance est trompée, puisqu'on leur a imposé à leur insu une fausse reine. On se situe là dans le cadre d'une imposture politique, comme il en existe de nombreuses au Moyen Âge⁵. Mais la victime la plus directe est bien sûr Berthe, trait d'union entre ces deux milieux, et qui est jetée dans le malheur et atteinte dans sa personne :

« Ahi! vielle, » fait-ele, « cuer eüs desloial Qui ainsi m'as traÿe de traÿson crual. Lasse! com arai hui sofert pesant jornal, Mal samble que je soie de lignage roial. » (vv. 727-730)

Au-delà de la trahison, la fraude à l'identité proprement dite relève aussi de la notion de *tricherie*, et de manière significative, c'est par ce terme qu'est désignée la substitution de Berthe dans des vers très révélateurs :

A ce qu'il a oÿ connoist la **tricherie**, Bien se perçoist conment Berte li fut **changie** Et voit tout clerement qu'ele a esté **traïe**. (v. 2177-2179⁶)

En déclinant à la rime les trois composantes du forfait, le poète établit entre elles une relation d'équivalence assez limpide : substitution = tricherie = trahison. Les termes de *garçon tricherre*, de *tricator* ou de *trufator* figurent d'ailleurs expressément dans les sources relatives aux imposteurs politiques, qu'elles désignent aussi parfois par le mot *proditor*, 'traître', ce qui corrobore la qualification plus générale de trahison sur laquelle le poète insiste par ailleurs. Le *Coutumier de Beauvaisis* définit pour sa part la *tricherie*

⁴ GAUVARD, « De grace especial », t. I, p. 129 ss. Pour la fin de la période, voir aussi ce qui concerne la déclinaison d'identité dans J.-Ph. JUCHS, « Enjeux de l'identité au parlement criminel. L'exemple des actes relatifs à la faide (début XV^e siècle) », Hypothèses, 2007/1, p. 179-190, ici p. 180-184. Sur cette question, voir aussi J.-P. GUTTON, Établir l'identité. L'identification des Français du Moyen Âge à nos jours? Lyon, PU, 2010.

⁵ Sur ce sujet, on renverra à l'excellente étude de Gille LECUPPRE, *L'imposture politique au Moyen Âge. La seconde vie des rois*, Paris, Puf, 2005.

⁶ A. HENRY, *Les œuvres d'Adenet le Roi*, t. IV, *Berte aus grans piés*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles et PUF, 1963.

comme « tout acte mensonger, accompli en connaissance de cause en vue d'occasionner un dommage à autrui. Il importe peu que l'auteur du dol ne soit pas celui qui doit en tirer profit⁷ ».

Enfin, la notion de la fausseté est largement corrélée à cette affaire d'imposture, tant pour désigner la fraude elle-même (*Tu sés bien que ta fille lés moi gesir mesis te,*/ *Ce fu grans fausseté, pour quoi ne le gehis...*, vv. 2225-26 ou encore 2241 : *leur faussetez est tote descouverte*) que pour dénoncer ceux qui l'ont montée. Aliste est naturellement désignée comme la « fausse roÿne » (vv. 682, 1621...), ce qu'elle est sur un plan social. Mais ce ne sont pas seulement les aspects concrets de la falsification qui sont visés et c'est aussi sous un angle moral qu'Adenet voit la machination lorsqu'il qualifie Margiste de « fausse serve » (vv. 1666, 2281), de « fausse vielle » (v. 2058) qui jette de « faus ris » (1797), ou son complice Tybert de « faus et trichiere » (v. 994).

Trahison, tricherie, fausseté: tels sont les termes qui résument l'acte d'imposture. Le châtiment subi par deux des acteurs de l'affaire permet de mesurer la hauteur du crime sanctionné. Pépin va exercer pleinement son droit régalien de justice. Il ordonne de soumettre Margiste à la torture, et après avoir avoué ses méfaits, celle qui est à l'origine de toute l'affaire est livrée au bûcher sans connaître aucun procès et c'est au motif de trahison que la serve finit brûlée vive (laisse XCV). Tibert sera pour sa part traîné à travers les rues, avant d'être pendu au gibet de Montfaucon⁸. Quant à Aliste, pourtant agent principal de l'imposture, elle échappe à la mort, et l'indulgence de sa condamnation ne manque pas d'étonner. C'est à ses fils qu'elle la doit. Nés de sang royal, Rainfroi et Heudri méritent en effet une éducation digne de leur rang ; sur cet argument, les barons convainquent Pépin de laisser Aliste se retirer au couvent en emportant l'argent qu'elle a malhonnêtement extorqué au peuple ; sans doute espère-ton aussi un peu qu'après son bannissement de la cour, la coupable veillera à racheter sa conduite par des dons à l'église.

Nadine HENRARD Université de Liège UR Transitions sur le Moyen Âge et la première Modernité (juillet 2017)

⁸ Comme le souligne Valérie Naudet, « le supplice de la corde est l'un des plus répandus dans le droit médiéval »; il pouvait frapper voleurs, assassins ou traîtres (voir V. NAUDET, « "Aval la poudre esparse". La pendaison dans la chanson de geste », *Crimes et châtiment dans la chanson de geste*, sous la dir. de B. Ribémont, Paris, Klincksieck, 2008, p. 223.

⁷ « L'en apele tricherie tout ce qui est fet a escient par mençonge que l'en veut afermer pour verité pour autrui grever, tout soit il ainsi que l'en ne mete pas en son pourfit ce qui par la tricherie est gaaignié. » (*Coutumes de Beauvaisis*, t. I, p. 505, § 997).